

Accompagnement de projets audiovisuels

1. Caractéristiques du projet :

Il sera demandé avant tout accompagnement de projet de préciser les éléments suivants avant .../...../..... (*Date des échéances à préciser par l'Atelier Canopé de Strasbourg*) :

Intérêt pédagogique de la réalisation et réutilisation possible de celle ci ultérieurement envisagé ou envisageable :

Titre :

Réalisateur (s) : (*porteur des contenus intellectuels du projet et personne(s) référente(s)*)/ préciser les coordonnées mail et téléphonique

Nom de l'établissement et classe(s) participante(s) : *(veuillez préciser le nom et le rôle de chaque personnes / élèves dans la fabrication de l'œuvre, et prévoir un binôme pour chaque poste pour parer à toute absence éventuelle). Exemple :*

Classe de 6^{ème} D du collège Fustel de Coulange de Strasbourg

Julien Durand, caméraman, supplée par Céline Dupont

Nature (documentaire de création, fiction ou animation) :

Durée (et format si autre que MP4/MP3 souhaité) :

Date de début de tournage ou de fabrication de l'animation :

Lieux de tournage ou de fabrication de l'animation :

Durée totale du tournage ou de fabrication de l'animation en jours et date de fin/rendu du projet en j/m/année:

Contact : Raphaël Lépinay

raphael.lepinay@reseau-canope.fr

03.88.45.50.41

Diffusion prévue : (*Internet, festival...*)

2. Les obligations du bénéficiaire de l'aide/accompagnement :

Liste des pièces à joindre :

- Un traitement détaillé présentant le sujet, la démarche et le point de vue pédagogique du réalisateur ainsi que ses choix de mise en scène, l'architecture générale du projet et ses enjeux pédagogiques.
- Un synopsis
- Une note d'intention du réalisateur
- Une note exposant notamment les raisons qui ont amené l'établissement à s'engager pédagogiquement sur ce projet
- La filmographie éventuelle du réalisateur et autres membres de l'équipe

Dans le cas d'une fiction, adresser à l'atelier Canopé de Strasbourg le scénario définitif ainsi que le plan de travail initial avant le premier jour de tournage.

Dans le cas d'un documentaire, adresser à l'atelier Canopé de Strasbourg la note d'intention, le synopsis ainsi qu'une liste la plus exhaustive possible des intervenants qui seront interviewés et les lieux de tournage envisagés avant le premier jour de tournage.

Dans le cas d'une fiction ou d'un documentaire, indiquer et transmettre à l'atelier Canopé de Strasbourg les éléments suivants :

- La confirmation des repérages effectués sur tous les lieux envisagés ainsi que l'obtention de toutes les autorisations de tournage
- L'envoi à l'atelier Canopé de Strasbourg de toutes les autorisations de droit à l'image signées par les parents des enfants mineurs le cas échéant avant le début du tournage.
([lien vers les autorisations de droit à l'image adulte / mineur](#))

L'Atelier Canopé de Strasbourg doit apparaître en tant que partenaire de l'œuvre.

Pour cela, le bénéficiaire de l'aide s'engage à :

- mentionner au générique de début de l'œuvre :
« **avec le soutien de l'atelier Canopé de Strasbourg** »,
- mentionner au générique de fin : « **avec le soutien de l'atelier Canopé de Strasbourg** »,
- faire figurer au générique de fin le logo de l'atelier Canopé de Strasbourg dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de l'atelier Canopé de Strasbourg devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille) à celles des autres partenaires, dans le respect de sa charte graphique.

([lien vers le logo atelier Canopé de Strasbourg](#))

- soumettre à l'accord préalable écrit de **l'atelier Canopé de Strasbourg** l'ensemble du matériel promotionnel. Il devra faire figurer la mention « **avec le**

Contact : Raphaël Lépinay

raphael.lepinay@reseau-canope.fr

03.88.45.50.41

soutien de l'atelier Canopé de Strasbourg » sur tous les documents promotionnels ou d'information, notamment les maquettes des affiches, dossiers et articles de presse, invitations, etc.,

- faire figurer le logo de **l'atelier Canopé de Strasbourg** sur le DVD et tous les documents promotionnels ou d'information, toutes les affiches, dossiers et articles de presse, invitations, etc. dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de **l'atelier Canopé de Strasbourg** devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille) à celles des autres logos, dans le respect de sa charte graphique,

- tenir informée **l'atelier Canopé de Strasbourg** de l'avancée des sélections en festivals, puis des prix et récompenses décernés dès leurs annonces.

- mettre à disposition de **l'atelier Canopé de Strasbourg** à sa demande une copie de l'œuvre destinée à une éventuelle projection organisée par **l'atelier Canopé de Strasbourg** notamment dans sa programmation actuelle ou à venir tels conférence, journée thématique ou autres ateliers et formation, en présence, quand cela est possible, du réalisateur voire d'une partie de l'équipe de réalisation.

Enfin, un compte rendu sur les retours (bénéfices/améliorations souhaitées) de l'accompagnement effectué par l'atelier Canopé de Strasbourg sur les enjeux pédagogiques de la réalisation sera remis à l'accompagnant Canopé dès la fin du projet par courriel.

3.L'attribution de l'aide matériel / formation / accompagnement sur le terrain par l'atelier Canopé de Strasbourg

L'attribution de l'aide à l'accompagnement est subordonnée :

- A l'avis favorable du Comité de lecture audiovisuel de l'atelier Canopé qui veillera à l'intérêt pédagogique du projet et à sa réutilisation ultérieure. La durée du projet final sera également appréciée et pris en compte. Pour des raisons d'équité, les établissements qui n'auront pas encore bénéficié de l'aide/accompagnement de l'atelier Canopé de Strasbourg seront prioritaires. **Seul le projet ayant été soumis dès le début de celui-ci à l'atelier Canopé sera étudié par le Comité de lecture de l'atelier Canopé ;** les projets déjà en état de fort avancement seront systématiquement rejetés. Les projets retenus s'inscriront dans un planning tenant en compte le planning des agents de l'atelier Canopé de Strasbourg et leur charge de travail actuel et à venir.
- Au retour par le responsable du projet de l'état des lieux des conditions matériels dans l'établissement (matériel audiovisuel et poste informatique équipé de logiciel de montage) ainsi que le nom du PRNE, qui sera la personne relais support technique sur l'établissement.

- Remplir les conditions suivantes :
 - Prêt uniquement pendant les jours ouvrés (sauf exception)
 - Matériels à chercher et à ramener à l'atelier Canopé (adresse ci dessous) sauf en cas d'atelier Hors les murs:

Atelier Canopé de Strasbourg

23 rue du Maréchal Juin

BP 279/R7

67007 STRASBOURG CEDEX
 - sans présentation le jour du prêt d'un **certificat d'assurance** couvrant le matériel pour une somme à hauteur de 5000 euros, aucun prêt ne sera réalisé. Pour cela, il s'agira pour l'établissement de se rapprocher de :
 - la Maison des lycéens pour le lycée
 - le Foyer Socio Educatif pour le collège
- Remplir et signer la fiche de prêt. ([lien vers la fiche de prêt](#))

Détails des aides :

Le soutien à projet par l'équipe de l'atelier Canopé concernera le soutien technique et conseils sur la méthodologie mais **en aucun cas sur les contenus**.

- Les formations mises en place par Canopé :

Les porteurs du projet s'engagent le cas échéant à suivre la ou les formation(s) initialement prévue(s) dans le plan de formation de l'année en cours de l'atelier Canopé de Strasbourg, notamment les formations « filmer son projet », « l'interview vidéo », « capsule vidéo », « choisir son matériel audiovisuel et numérique » et « publier sur internet en respectant le droit ».

L'enseignant s'engage à s'inscrire sur le site :

<http://www.crdp-strasbourg.fr/les-rendez-vous-de-latelier/>

Il est précisé que les formations ne concernent que les enseignants et non les élèves. **Il s'agira pour les enseignants de former leurs élèves afin qu'ils puissent faire par eux même le cas échéant** ; le personnel Canopé étant présent en support mais ne se substituant pas à l'enseignant.

En cas de mise en place de formation particulière hors plan de formation de l'atelier Canopé de Strasbourg, l'enseignant contactera la DAFOR dans le cadre du dispositif du FIL (formation d'initiative locale) afin que la DAFOR délivre un ordre de mission à Canopé.

- Aide concernant les matériels en prêt : l'atelier Canopé de Strasbourg propose une prise en main des matériels pour enseignants voire enseignants avec élèves du projet.

Contact : Raphaël Lépinay

raphael.lepinay@reseau-canope.fr

03.88.45.50.41

- Aide concernant le tournage :

En dehors du prêt de matériel, un accompagnant atelier Canopé de Strasbourg pourra se rendre **jusqu'à trois fois** sur les lieux de la réalisation afin d'apporter un soutien technique à l'équipe de réalisation sur le territoire de l'académie (Bas-Rhin). Au delà de ces trois interventions, les services pourront être facturés.

- Aide concernant le montage et la postproduction : une formation sur l'outil de montage sera proposée ainsi que la mise à disposition d'une salle de 16 postes équipées de station de montage numérique. L'atelier Canopé de Strasbourg attire l'attention que cette formation est très technique et demandera aux futur(e)s utilisateurs un investissement technique assez poussé ainsi qu'une pratique de tous les instants. Des prérequis en informatique (notion de base acquise et maîtrisée) et une aisance avec les outils multimédia est donc fortement recommandé.

Enfin, le travail de **dérushage** (voir définition ci dessous) sera à organiser en amont du montage proprement dit, à savoir avant la venue dans la salle informatique mise à disposition par l'atelier Canopé de Strasbourg le cas échéant. Cette étape étant plus ou moins longue en fonction de la durée du tournage, il s'agira pour l'équipe du projet de l'anticiper.

Dérushage (définition Wikipédia):

Le **dérushage** est la première étape du montage d'un programme audiovisuel, il consiste à sélectionner les séquences à utiliser lors du montage, appelés rushes.

Le dérushage est l'étape qui permet de sélectionner les éléments qui seront utilisés lors du montage.

Contact : Raphaël Lépinay

raphael.lepinay@reseau-canope.fr

03.88.45.50.41

Il existe plusieurs techniques de dérushage selon le type et la quantité des rushes.

Le dérushage papier consiste en une transcription de toutes les paroles retenues accompagnées des time-codes correspondants (nom du dossier et moment temporel de la vidéo), il est surtout recommandé pour les projets documentaires.



**LE LIEU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**